



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale

19 août 2004

Français

Original: espagnol

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 14^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 27 octobre 2003, à 15 heures

Président : M. Loedel (Uruguay)

Sommaire

Point 86 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

03-58028 (F)



La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 86 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'information (A/58/21, A/58/175, A/58/16 (chap. III.B, programme 23) et A/58/90, annexe)

1. **M. Tharoor** (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information) dit que le monde traverse actuellement une période intéressante qui ressemble à une croisée des chemins. Les activités d'information joueront un rôle de plus en plus important dans la définition de la voie à suivre pour atteindre les objectifs fixés par la communauté internationale.

2. Les connaissances des peuples du monde relatives au travail de l'Organisation sont attribuables, en grande partie, à l'action menée par le Département de l'information, au moyen notamment de l'enregistrement et de la diffusion d'images vidéo des séances du Conseil de sécurité, de la production et diffusion de programmes de radio, de la publication d'informations sur le site Web de l'ONU, de l'élaboration de bulletins d'information envoyés chaque jour par courrier électronique à 18 000 journalistes, écrivains et chercheurs dans le monde entier, de l'élaboration de matériel d'orientation pour les hauts fonctionnaires de l'Organisation, de l'organisation de campagnes d'information dans les médias, de la publication de tribunes libres, de la gestion des services de bibliothèque, de l'organisation de réunions avec les représentants de la société civile, des visites guidées du Siège de l'ONU et de la mise en œuvre de programmes d'éducation comme le projet de Cyberbus scolaire.

3. Le Département a connu une restructuration importante suite à l'examen approfondi de sa gestion et de son fonctionnement réalisé par le Secrétaire général en application de la résolution 56/253 de l'Assemblée générale. L'Assemblée a donné une orientation à ce processus par le biais de ses résolutions 57/130B et 57/300, dans lesquelles elle a accueilli avec satisfaction les propositions du Secrétaire général visant à améliorer les activités d'information.

4. Les propositions de réforme du Secrétaire général, présentées à la Quatrième Commission en septembre 2002, portent essentiellement sur la reformulation du message du Département, l'amélioration de sa structure et la réforme de ses moyens opérationnels. Le Département a mis au point

une orientation plus stratégique et un programme de travail plus ciblé. Il s'est doté d'un descriptif de mission clair, d'un nouveau modèle opérationnel et d'une nouvelle structure organique, en vertu de laquelle les responsabilités se répartissent entre trois divisions : la Division de la communication stratégique, au sein de laquelle ont été intégrés le Service des centres d'information et le réseau des centres et services d'information des Nations Unies; la Division de l'information et des médias; et la Division de l'action, dont dépend la Bibliothèque Dag Hammarskjöld.

5. Afin de traduire ce nouveau modèle opérationnel en terme de programmes, on a modifié la structure des sous-programmes du chapitre 28 (Information) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. La nouvelle structure des sous-programmes permet au Département de s'acquitter du mandat du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) consistant à établir un lien entre sa structure organique et ses quatre sous-programmes. Ainsi, le sous-programme relatif aux services de communication stratégique correspond au travail réalisé par la Division de la communication stratégique, le sous-programme relatif aux services des nouvelles au travail de la Division de l'information et des médias, et les sous-programmes relatifs aux services de bibliothèque et aux services de diffusion au travail réalisé par la Division de l'action. C'est pourquoi, à partir de janvier 2004, il sera plus facile d'identifier les crédits budgétaires affectés à chacun des quatre sous-programmes.

6. Le rapport du Secrétaire général (A/58/175) ne contient pas de liste détaillée de l'ensemble des activités du Département mais il s'intéresse au processus de réforme et aux mesures adoptées au cours de la période comprise entre juillet 2002 et juillet 2003. Ces 12 derniers mois, le problème le plus important auquel a été confrontée l'ONU dans le domaine de l'information a été la perte de confiance à son égard suite à la crise iraquienne. Les mesures politiques qu'elle a adoptées l'ont conduite à être scrutée de manière approfondie et minutieuse par le public et les médias. Une enquête réalisée en mai dans 20 pays par l'Organisation Pew a conclu que le prestige de l'ONU avait reculé partout : aux États-Unis d'Amérique parce qu'elle n'avait pas appuyé la guerre et dans les autres pays parce qu'elle avait échoué dans sa tentative de prévenir le conflit.

7. Le Département a eu recours à tous les moyens dont il disposait pour améliorer la sensibilisation et les connaissances au niveau mondial concernant les diverses fonctions de l'ONU lors de la crise iraquienne et pour faire en sorte que les activités importantes menées par l'Organisation dans de nombreux autres domaines critiques ne soient pas oubliées. Ainsi, le Département a mis en place une équipe de travail interinstitutions chargée de coordonner le processus de compilation d'informations et d'élaborer une stratégie commune, à la fois précise et cohérente, en matière de communication afin de fournir aux hauts fonctionnaires de l'ONU du monde entier des instructions périodiques et des thèmes pour traiter avec les médias. Le Département a également créé un centre d'information à Amman (Jordanie).

8. Bien que les fonctions de l'équipe de travail aient été intégrées aux réunions hebdomadaires du Groupe de la communication des Nations Unies que préside le Département, les fonctionnaires de l'Organisation dans le monde entier continuent de recevoir des orientations. L'adaptation de l'Organisation face à la situation politique et à l'évolution constante des moyens d'information a été le thème d'un séminaire de trois jours organisé par le Département à l'intention du Moyen-Orient et des pays arabes, qui s'est tenu au Siège en septembre 2003 en présence de spécialistes de la communication du système des Nations Unies. De même, on a redoublé d'efforts pour faire en sorte que les questions de développement et les activités de maintien de la paix dans d'autres régions du monde reçoivent l'attention qu'elles méritent.

9. Au cours du débat général de la session en cours, de plus en plus de pays ont convenu qu'il fallait faire tout ce qui était possible pour renforcer l'ONU, dans la mesure où celle-ci était l'instance la mieux adaptée pour rechercher des solutions collectives aux problèmes et défis communs. On peut se réjouir du fait que les médias ont fort bien couvert l'inauguration de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale et du débat général. Une large diffusion de l'appel lancé par le Secrétaire général en direction de la communauté internationale pour mettre au point des propositions unifiées s'inspirant d'un programme de sécurité commun a contribué à relancer la recherche d'une nouvelle stratégie relative à la façon dont l'ONU doit aborder les principaux problèmes du XXI^e siècle.

10. La Division de la communication stratégique, qui a été créée récemment, a pour mission de générer des

synergies entre le Département de l'information et ses homologues des autres organismes des Nations Unies afin de permettre au Département d'utiliser toutes les ressources à sa disposition pour diffuser le message de l'Organisation. L'action menée par le Département en relation avec le Sommet mondial sur la société de l'information et la collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix concernant la Mission des Nations Unies au Libéria constituent deux bons exemples de coopération dans ce domaine.

11. Le site Web de l'ONU est un moyen très efficace et rentable de diffusion de l'information, comme l'indiquent les chiffres obtenus pour septembre 2003, selon lesquels il y aurait eu plus de 11,69 millions de consultations en 24 heures, ce qui est supérieur au total des consultations enregistrées pour toute l'année 1996. Sur la base des données actuelles, on prévoit que le site Web accueillera plus de 2 milliards de visiteurs avant la fin de l'année 2003.

12. L'orateur rappelle son engagement à l'égard du multilinguisme en sa qualité de Coordonnateur pour les questions liées au multilinguisme au Secrétariat de l'ONU. À cet égard, la connexion directe entre le site Web et le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc), ainsi que le lancement du Centre de nouvelles dans les six langues officielles constituent un pas en avant important pour parvenir à une meilleure parité entre les langues officielles sur le Web.

13. Les émissions de radio diffusées en direct sont disponibles presque immédiatement sur le site Web de l'ONU, ce qui permet à ceux qui ont accès à l'Internet d'écouter les nouvelles de l'ONU à n'importe quel moment. Compte tenu du succès et de la rentabilité de ce projet, le Département a demandé qu'il soit intégré de manière permanente à ses activités et financé au moyen du budget ordinaire au cours de l'exercice biennal 2004-2005.

14. La Division de l'action a pour mission de favoriser au maximum l'effet multiplicateur des organisations de la société civile. Dans ce contexte, le Service de la société civile récemment créé au sein de la Division offre au Département la possibilité d'établir de nouveaux liens et de consolider les relations avec les organisations non gouvernementales.

15. La restructuration des centres d'information des Nations Unies, au moyen d'un plan de régionalisation sur trois ans, est en cours. Le 31 décembre 2003, les neuf centres d'Europe occidentale seront fermés et

remplacés par un centre d'information régional des Nations Unies à Bruxelles. Ce centre permettra au Département de consolider l'ensemble de ses ressources en Europe occidentale et de diffuser ainsi son message dans la région avec une plus grande cohérence tout en resserrant les liens entre l'ONU et l'Union européenne. Il permettra également de centraliser les fonctions d'appui et les fonctions administratives, de libérer des ressources qui pourront être réaffectées à d'autres domaines prioritaires et d'améliorer le multilinguisme du site Web du Département. Ceci dit, la régionalisation n'est pas un processus qui peut être mis en œuvre partout de la même façon. Le Département examinera les besoins régionaux et nationaux et organisera sous peu, avec les États Membres intéressés, des consultations sur la création d'autres centres régionaux, en tenant compte des particularités des pays en développement. Les résultats de ces consultations seront présentés au Comité de l'information à sa 26e session dans le cadre d'un rapport sur la création éventuelle d'autres centres régionaux.

16. Le Département intensifie également ses efforts pour évaluer ses propres activités, avec l'assistance du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), au moyen d'un processus approfondi de consultation avec le personnel. Cette évaluation constitue l'un des éléments clés de l'action menée par le BSCI pour institutionnaliser l'auto-évaluation au Secrétariat dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats.

17. Ce sont là quelques-uns des changements effectués actuellement par le Département de l'information. Tout changement comporte des difficultés et, pour bien faire les choses, il est nécessaire de prendre certains risques et d'évaluer les résultats. Le Département travaille sans relâche pour que la voix des Nations Unies soit entendue avec force et de manière claire.

18. **Mme Miller** (Jamaïque), Rapporteur du Comité de l'information, présente le rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-cinquième session (A/58/21). Cette session a coïncidé avec une série d'événements graves sur la scène internationale, qui ont suscité de nombreuses interrogations quant à la pertinence et à l'avenir de l'ONU. Toutefois, lors de leurs débats, les délégations sont parvenues à un consensus général sur la nécessité, dans le contexte actuel des relations internationales, de consolider l'Organisation et de la rendre plus efficace que jamais. Pour que le message

de l'ONU ait un écho mondial, il est nécessaire de renforcer et de cibler les activités du Département de l'information; à cet égard, le nouveau modèle opérationnel et la nouvelle structure organique du Département ont été accueillis avec une très grande satisfaction.

19. Au cours des délibérations, il a également été souligné qu'il était important que la stratégie de l'Organisation en matière d'information respecte la diversité et l'intégrité culturelles des différentes civilisations et qu'il était nécessaire de combler le fossé numérique. L'accent a également été mis sur le succès rencontré par le site Web de l'ONU, malgré la disparité observée dans l'utilisation des différentes langues, ainsi que par le projet expérimental visant à développer les capacités de radiodiffusion de l'Organisation au niveau international. Ont également été examinés la régionalisation des centres d'information des Nations Unies, le renforcement des alliances entre le Département et la société civile et l'intégration des bibliothèques du système des Nations Unies. Enfin, le rapport contient deux projets de résolution intitulés « L'information au service de l'humanité » et « Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information ».

20. **M. Chowdhury** (Bangladesh), Président du Comité de l'information, fait observer que ces deux dernières années ont représenté une période de changement et de rénovation pour le Département de l'information. Ce dernier s'est doté d'une nouvelle orientation stratégique, d'instruments novateurs et de technologies modernes qui ont contribué à améliorer sa souplesse et son efficacité. Dans le même temps, la fonction des moyens de communication traditionnels n'a pas du tout été entamée et la radio reste plus utile que jamais. En outre, on s'est employé à corriger les disparités dans l'utilisation des différentes langues, et le Centre de nouvelles des Nations Unies fonctionne déjà dans les six langues officielles.

21. Malgré ces progrès importants, il reste encore beaucoup à faire pour que le Département devienne le véritable porte-parole de l'Organisation. Il lui manque pour cela un plan efficace, des qualités de direction adéquates et l'appui politique et matériel des États Membres. Il ne fait aucun doute que le rôle joué par le Département dépendra en grande partie de la manière dont celui-ci s'organise, mais aussi des affectations de ressources qui lui permettront de pourvoir à ses besoins

en matière de programmation. L'intervenant exhorte donc les États Membres à doter le Département des moyens nécessaires pour que l'Organisation se rapproche des peuples du monde en ces temps difficiles.

22. **M. Mantovani** (Italie), s'exprimant au nom de l'Union européenne et des pays adhérents – Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie – ainsi que des pays associés – Bulgarie, Roumanie et Turquie – et des pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, réitère l'attachement de l'Union européenne à l'égard de la liberté d'expression et d'information. L'indépendance des moyens d'information est essentielle sachant qu'elle est généralement la première victime des régimes qui bafouent les droits de l'homme et qu'elle joue un rôle décisif dans l'instauration de la démocratie.

23. Les nouvelles technologies posent de nouveaux défis et le Département de l'information doit renforcer son efficacité et ses capacités afin d'être à la hauteur des derniers progrès technologiques. Cependant, ces technologies continuent d'être un rêve inaccessible pour une grande partie de la population mondiale, et les pays développés doivent collaborer avec les pays en développement pour atténuer ces disparités. À cet égard, l'Union européenne se réjouit de ce que, dans son nouveau descriptif de mission, le Département ait repris les directives énoncées dans la Déclaration du Millénaire et qu'il ait axé ses activités sur la lutte contre la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, les droits de l'homme, les besoins du continent africain et la lutte contre le VIH/sida et le terrorisme international.

24. Il est essentiel que les peuples aient accès à l'information sans restriction si l'on veut qu'ils participent à la démocratie; c'est pourquoi l'ONU doit intégrer la communication et l'information à sa stratégie de gestion. L'Union européenne réaffirme sa conviction selon laquelle le Département doit jouer un rôle important dans la réalisation des principaux objectifs de l'Organisation. À cet égard, elle se réjouit que le Département envisage d'établir un ordre de priorité entre ses diverses ressources afin de diffuser le message de l'ONU grâce à une technologie et à des moyens de communication adéquats, y compris son site Web.

25. Le message de l'Organisation doit être diffusé au niveau local de manière à être facilement compris par l'ensemble des peuples du monde. À cet égard, il convient de saluer les efforts faits pour diffuser sur le Web une information variée et riche dans les six langues officielles, en particulier par le biais du Centre de nouvelles de l'ONU. Il est essentiel de promouvoir le multilinguisme dans le cadre de l'actualisation et du développement au quotidien du site Web de l'Organisation afin que l'ONU adopte une approche multilingue en matière d'information destinée au grand public.

26. Pour ce qui est de la régionalisation des centres d'information en vue de rationaliser le réseau du Département et d'optimiser sa réforme, l'Union européenne a ouvert la voie en acceptant un plan de réduction qui prévoit la fermeture, au 31 décembre 2003, des neuf centres existants et la création d'un centre d'information régional de l'ONU à Bruxelles. Elle s'engage à mener à bien ce plan de régionalisation car elle est convaincue que la rationalisation permettra de renforcer la capacité de diffusion des activités de l'ONU en Europe occidentale et qu'elle servira d'exemple pour mener à bien ce processus dans d'autres régions du monde.

27. Enfin, l'Union européenne condamne à nouveau fermement le recours à la violence pour faire taire les journalistes ou entraver leur travail, ainsi que toute tentative de contrôler ou d'influencer les médias dans le but de déformer ou d'étouffer l'information ou de les utiliser à des fins de propagande.

28. **M. Arrouchi** (Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la réforme en cours du Département de l'information constitue une étape cruciale et nécessaire dans le renforcement du système des Nations Unies. En sa qualité de porte-parole de l'Organisation, le Département devrait assurer une meilleure diffusion des activités de l'ONU, ce qui permettra d'établir un véritable dialogue interactif avec les différents interlocuteurs de la société mondiale. Le Département rénové devrait avoir pour mission de susciter une véritable réaction de la part de la population mondiale face aux décisions adoptées par l'Organisation et donc de faire participer les interlocuteurs sociaux à la réalisation des objectifs et buts des Nations Unies.

29. Le nouveau descriptif de mission du Département présenté par le Secrétaire général doit être considéré

comme une stratégie de communication renouée, renforcée et pragmatique, axée sur les priorités fixées dans le cadre des processus intergouvernementaux, en particulier la Déclaration du Millénaire. Selon cette dernière, l'éradication de la pauvreté continue d'être le principal problème auquel doit faire face la communauté internationale et, à cet égard, le rôle joué par le Département dans l'élaboration d'une stratégie mondiale efficace de constitution d'alliances en faveur d'un véritable développement durable revêt une importance fondamentale.

30. L'Afrique est le continent le plus touché par les fléaux de la faim, de la pauvreté, des maladies et des conflits armés. C'est pourquoi le Groupe des 77 et la Chine se félicitent des activités menées par le Département de l'information en vue d'améliorer l'action de l'ONU en faveur du développement durable du continent. Cependant, la nouvelle stratégie de communication du Département doit contribuer à apporter des réponses concrètes aux besoins particuliers des peuples africains. Cette stratégie doit s'inscrire sur le long terme et être axée sur l'adoption de mesures et, privilégier, entre autres thèmes, le dialogue entre les civilisations et la situation dans les territoires palestiniens occupés, qui, compte tenu de son évolution tragique, nécessite une stratégie renforcée et permanente destinée à encourager l'adoption de mesures fermes de la part de la communauté internationale afin de relancer le processus de paix.

31. Il convient de rappeler l'importance que revêtent les centres d'information des Nations Unies pour les pays en développement, en particulier pour les moins avancés d'entre eux, car ils constituent des sources d'information précieuses et des moyens de communication et d'interaction avec les pays qui les accueillent, ces derniers étant souvent privés des nouvelles technologies de l'information et de la communication en raison d'une insuffisance grave d'infrastructures et de ressources humaines qualifiées. Il faut donc examiner la restructuration de ces centres au cas par cas et en consultation avec les pays concernés, et il est important de maintenir et de consolider les moyens de communication traditionnels, comme la radiodiffusion, qui ont des répercussions importantes dans les zones reculées, en particulier celles des pays en développement.

32. La réalisation des nouveaux objectifs du Département dépendra en grande partie de sa capacité

de garantir le multilinguisme de ses activités de communication. Il est indispensable que les six langues officielles soient utilisées de manière équilibrée et équitable si l'on veut que ces activités aient une plus grande portée. Le Groupe se félicite des efforts réalisés par le Secrétariat et il espère que les restrictions financières ne constitueront plus un obstacle dans ce domaine.

33. Enfin, la réforme de l'ONU, qui comprend la révision de la structure organique et du modèle opérationnel du Département de l'information, est un processus qui doit être amélioré et renforcé en permanence si l'on veut atteindre les objectifs fixés par l'Organisation.

34. **M. Alcalay** (Venezuela) s'associe aux déclarations faites par le Maroc, au nom du Groupe des 77, et le Pérou, au nom du Groupe de Rio, et souligne qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre, dans un monde en profonde mutation, une politique d'information et de communication intégrale ayant pour objet de transmettre aux peuples du monde une vision claire des priorités et, en particulier, des activités de l'ONU, car, quels que soient les changements importants que pourrait réaliser l'ONU sur les plans social, institutionnel, politique ou économique, si elle n'a pas la capacité de faire connaître ces actions aux médias du monde entier, c'est comme si elle ne faisait rien. À cet égard, le Venezuela rappelle l'importance que revêt la Radio des Nations Unies, en particulier dans les pays les plus pauvres, où il est plus facile et plus économique de toucher les populations par le biais de la radiodiffusion.

35. Les technologies de l'information constituent un autre domaine prioritaire car elles sont indispensables à la dynamique moderne mais se pose le problème de l'élargissement du fossé numérique entre les pays riches et les pays pauvres. Afin d'améliorer l'efficacité des outils informatiques, il faut encourager la solidarité et renforcer la coopération, tant entre pays du Sud qu'avec le Nord, en vue de réduire les différences existantes en matière de technologies de l'information. Le Venezuela reconnaît les efforts réalisés par l'ONU en ce sens mais il estime qu'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine, et il espère que le Sommet mondial sur la société de l'information contribuera à définir clairement des priorités et des buts concrets permettant d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en matière d'information, de communication et de progrès technologique.

36. Par ailleurs, le Comité de l'information et le Département de l'information doivent pouvoir compter sur la collaboration des autres organes et instances des Nations Unies, et concevoir de nouvelles structures qui permettront d'améliorer l'interaction avec la société civile organisée et le secteur privé. À cet égard, l'orateur rappelle la célébration annuelle de la Journée mondiale de la liberté de la presse et dit qu'il serait bon que les initiatives de ce type se multiplient dans les autres domaines de l'information et de la communication.

37. **M. Balarezo** (Pérou), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, est d'accord pour dire que le renforcement du système des Nations Unies n'est pas un événement ponctuel mais un processus. En outre, ce processus doit être doté en permanence de mécanismes de révisions et d'actualisation des politiques mises en œuvre et de la qualité des résultats. Le Groupe de Rio, qui s'était félicité de la restructuration du Département, se réjouit de la mise en place de la nouvelle structure organique et du nouveau modèle opérationnel, en vertu desquels les différents départements du Secrétariat sont considérés comme des clients qui établissent leurs propres priorités, et il ne doute pas que cette approche pragmatique contribuera à améliorer la capacité du Département de diffuser une information exacte, impartiale, variée et pertinente.

38. Le Groupe est d'avis que la rationalisation des centres d'information devrait être examinée de manière différenciée et souple, car les régions du monde qui accueillent de tels centres ne se trouvent pas toutes dans des situations comparables. Ainsi, l'Amérique latine et les Caraïbes connaissent des problèmes liés à la distance et à l'accès aux nouvelles technologies. Ce processus doit se faire en consultation avec les États concernés, y compris ceux qui n'ont pas de centres d'information mais qui seront inévitablement touchés.

39. Le Groupe accorde une grande importance à l'utilisation et au traitement égalitaire des langues officielles dans les activités d'information, notamment les sites Web de l'Organisation; il engage donc vivement le Département à poursuivre ses efforts en faveur de la parité linguistique et il se félicite de la nomination justifiée de M. Tharoor au poste de coordonnateur pour les questions liées au multilinguisme.

40. Il est essentiel de continuer à utiliser les moyens de diffusion traditionnels, et il convient de saluer, à cet

égard, l'action menée par le Département en vue de créer des synergies avec les nouvelles technologies, comme les mesures prises pour améliorer la gestion et l'intégration des bibliothèques des Nations Unies.

41. Enfin, le Groupe de Rio réaffirme son attachement à la mise en place d'un nouvel ordre mondial en matière d'information et de communication et il espère que la Déclaration politique et le Plan d'action qui seront adoptés à Genève à l'occasion du Sommet mondial sur la société de l'information s'inscriront dans le cadre d'une vision commune aux pays riches et aux pays pauvres afin de promouvoir une égalité des chances pour les populations ainsi que la répartition équitable des avantages des technologies de l'information et de la communication.

La séance est suspendue à 16 h 45 et reprend à 17 h 25.

42. **M. Assaf** (Liban) dit que le Département de l'information est le miroir de l'ONU aux yeux des peuples du monde. Dans un monde où l'information est devenue un facteur de croissance, la télévision, la radio, la presse écrite et l'Internet informent et sensibilisent les populations sur des thèmes comme la prévention des conflits, la diffusion d'une culture de tolérance ou l'égalité entre les sexes. En outre, l'Organisation a fait siennes des causes liées à la justice pour les peuples, en particulier le droit à l'autodétermination et l'élimination de l'occupation étrangère; à cet égard, la priorité principale demeure la question de Palestine.

43. Le Liban estime que la restructuration du Département, dont les activités se répartissent désormais entre trois divisions, s'inscrit dans le cadre de la réforme globale de l'Organisation. La réforme doit être un processus continu et non un événement ponctuel, et il est nécessaire d'évaluer ses résultats afin de déceler tout manquement du Département vis-à-vis de ses obligations à l'égard du public.

44. Les centres d'information des Nations Unies sont la voix du Département sur le terrain, et le Liban espère que le plan du Département visant à les regrouper en centres régionaux sera mis en œuvre de manière réfléchie et prudente, en tenant compte des différences existant entre les pays développés et les pays en développement.

45. Le site Web de l'ONU constitue une réussite exemplaire compte tenu de la quantité de données et de documents qu'il offre et de l'intérêt grandissant qu'il

suscite de la part du public. Le Liban se réjouit de la création d'un centre de nouvelles en arabe sur le site Web mais souhaiterait que davantage d'efforts soient déployés pour que l'information du site soit fournie dans les six langues officielles de manière intégrale et en temps voulu, et il rappelle qu'il est nécessaire que les ressources financières et humaines soient réparties de manière équitable entre les différents services de langues.

46. En ce qui concerne le fossé numérique et le rôle joué par les moyens de communication traditionnels, la révolution des technologies de l'information et de la communication a largement contribué à la mondialisation. Nous vivons dans un village mondial mais le fossé numérique qui sépare les pays développés des pays en développement est immense, et l'ONU devrait déployer davantage d'efforts pour le combler afin que tous les États puissent tirer parti des technologies de l'information et de la communication. En attendant que cela devienne une réalité, il incombe au Département de redynamiser la radiodiffusion, qui constitue à l'heure actuelle l'un des moyens de communication les plus efficaces dans les pays en développement. Les services de télévision des Nations Unies jouent un rôle dans la diffusion des activités de l'Organisation qui mérite d'être salué mais il faudrait élargir encore leur portée, multiplier les programmes et éviter de transmettre constamment les mêmes émissions.

47. **M. Al-Dhanhani** (Émirats arabes unis) fait observer que la réforme du Département de l'information a eu une incidence positive sur de nombreuses infrastructures de diffusion de l'information et sur les moyens de communication, ainsi que sur les activités de l'Organisation, notamment pour ce qui est de la promotion du multilinguisme, du renforcement des services d'information et de la mise en œuvre d'activités en faveur du développement en général et du développement de l'Afrique en particulier. Elle a également permis à davantage de personnes d'avoir accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. À cet égard, les Émirats arabes unis lancent à nouveau un appel pour que des efforts plus importants soient déployés en vue de combler le fossé numérique qui sépare les pays développés et les pays en développement et de renforcer les mesures visant à faciliter l'accès aux technologies de l'information dans ces pays conformément à la Déclaration du Millénaire. Par

ailleurs, ils demandent que l'information soit utilisée de manière à rapprocher les pays entre eux et à promouvoir la compréhension et la tolérance, et non pas à propager la haine, la discrimination et les préjudices. À cet égard, il convient de saluer les efforts faits par le Département de l'information pour diffuser le message sur le rôle joué par l'Organisation dans la crise iraquienne et pour sensibiliser les populations aux aspects politiques et humanitaires de cette crise. L'orateur se déclare profondément affligé par la mort de journalistes en Iraq et en Afghanistan alors qu'ils s'acquittaient de leur tâche dans des territoires dévastés par des conflits tragiques, et il demande que toutes les mesures nécessaires soient prises pour garantir la sécurité et la liberté des journalistes dans l'exercice de leurs fonctions.

48. Les Émirats arabes unis, convaincus du rôle important que jouent les moyens de communication pour diffuser les messages culturels et favoriser l'entente entre les différents pays, ce qui contribue à promouvoir la paix et la tolérance entre ces derniers, accordent une grande importance au renforcement de l'ensemble des infrastructures d'information au niveau national et ont procédé à des investissements importants dans les technologies de l'information et de la communication en vue de mettre en place des systèmes d'information modernes. Dans le même temps, ils défendent la liberté d'expression, au moyen d'un dispositif qui garantit la prise en compte des questions nationales, internationales et humanitaires, tout en promouvant les principes de compréhension et de tolérance vis-à-vis des autres cultures et religions ainsi qu'une culture de paix et de solidarité entre elles. C'est dans cette optique que les Émirats arabes unis ont signé des traités et des mémorandums d'accord avec divers pays frères et amis du monde entier. Les Émirats arabes unis sont fiers de leur système d'information avancé, et l'État organise des expositions annuelles et des conférences sur les moyens de communication et les technologies de l'information, la dernière en date étant le Sommet arabe sur les technologies de l'information et de la communication, qui s'est tenu à Doubaï en 2002.

49. Les Émirats arabes unis saluent les efforts entrepris par le Département de l'information pour sensibiliser davantage sur tous les aspects de la question palestinienne et sur la situation au Moyen-Orient, et ils souhaiteraient que les médias multiplient leurs activités d'information relatives à la question

palestinienne, que l'Assemblée générale s'emploie à promouvoir au moyen du programme d'information sur la Palestine, qui comprend l'organisation d'expositions, la distribution de documents imprimés et la diffusion d'informations relatives aux souffrances du peuple palestinien vivant sous le joug de l'occupation israélienne, jusqu'à un règlement juste et permanent de cette question.

50. **Mme Baaziz** (Algérie) dit que les technologies de l'information et de la communication jouent un rôle de plus en plus important et qu'elles sont devenues un instrument qui contribue au développement et au progrès de l'humanité. Ces technologies permettent à des régions totalement isolées de communiquer facilement. Mais elles doivent profiter à tous, et c'est pour cela que le Département de l'information devrait garantir à tous les pays un accès équitable à ces technologies afin de combler le fossé numérique qui sépare les pays développés des pays en développement. Pour ce faire, il faudrait mettre au point une stratégie mondiale de manière à développer les structures humaines et matérielles des pays en développement et à parvenir ainsi à un équilibre international en matière d'information. L'Algérie espère que le Sommet mondial sur la société de l'information permettra de remédier à cette situation. Un consensus devrait être trouvé lors de ce sommet afin de permettre une répartition plus équitable des retombées de la révolution des technologies et de mettre ces dernières au service des objectifs du Millénaire pour le développement.

51. De nombreux États Membres continuent d'être préoccupés par la question du respect de la diversité des moyens d'expression au sein du système des Nations Unies, qui passe par la promotion du multilinguisme. La qualité du site Web de l'ONU dans les différentes langues, et en particulier du service du Centre de nouvelles, s'améliore constamment. L'Algérie demande à nouveau que les services offerts par l'ONU sur le Web, ainsi que la documentation et les références, soient présentés dans les six langues officielles de manière équitable afin que les utilisateurs aient accès à une information et une documentation substantielles.

52. L'ONU a un rôle important à jouer dans la promotion de la liberté de la presse. Il faut accorder une attention particulière à la formation des journalistes dans les pays du Sud, notamment les pays

qui accusent un grand retard dans le domaine de l'information et du journalisme.

53. L'information relative aux activités de l'ONU en matière de décolonisation joue un rôle important dans la réalisation des objectifs de la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. L'Algérie se déclare satisfaite des initiatives prises par le Département de l'information pour diffuser des informations sur ce thème, et elle espère que les moyens de communication disponibles contribueront à aider l'ONU à affranchir les derniers peuples colonisés du joug colonial et à exercer leur droit à l'autodétermination.

54. L'Algérie accorde une importance particulière aux centres d'information des Nations Unies, qui présentent un grand intérêt dans les domaines de l'information, de la communication et de la documentation, en particulier pour les pays en développement qui manquent de moyens technologiques, et elle renouvelle son appui à ces structures utiles et demande qu'elles soient dotées régulièrement des ressources financières et humaines dont elles ont besoin.

55. **M. Kabtani** (Tunisie) dit qu'en raison de l'accroissement du fossé numérique entre pays industrialisés et pays en développement, il est nécessaire de prendre des mesures pour faire en sorte que les nouveaux horizons offerts par la révolution dans le domaine des technologies de l'information et de la communication soient ouverts à tous les pays du monde. La Tunisie, qui est consciente de l'importance que revêt ce domaine, a demandé la tenue d'un sommet mondial sur la société de l'information, et elle s'apprête à accueillir la deuxième partie de ce sommet, qui aura lieu en novembre 2005 dans sa capitale, et à participer activement à la première partie, qui se tiendra en décembre à Genève. La Tunisie fera son possible pour que le Sommet soit l'occasion d'élaborer un plan mondial qui contribuera à renforcer la coopération entre les membres de la communauté internationale et à promouvoir le rôle joué par les technologies de l'information et de la communication dans le développement.

56. L'ONU continue d'avoir une fonction cruciale en matière d'information et de communication, tant vis-à-vis des États Membres que de l'opinion publique mondiale, qui s'intéresse de plus en plus aux activités de l'Organisation. Le monde a connu des

transformations profondes et des événements violents, qui ont remis en question la fonction de l'ONU et son utilité. C'est pourquoi tous les États Membres doivent appuyer davantage les efforts entrepris par le Département de l'information en vue de formuler une stratégie d'information à la fois claire et ferme. Il est normal que le Comité d'information dirige l'examen concernant les mesures à prendre pour mettre en oeuvre cette stratégie et qu'il s'emploie à ce que les initiatives envisagées par le Secrétaire général reçoivent l'appui des États Membres.

57. La Tunisie approuve l'approche adoptée par le Secrétaire général adjoint concernant la réforme du Département de l'information et le renforcement de son mandat. À cet égard, la réforme devrait être menée dans une atmosphère de transparence totale et en collaboration avec les États Membres. Il est indispensable que le Département soit doté d'un mandat et de priorités claires qui garantissent une utilisation optimale de ses ressources, et que ses priorités soient conformes à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration du Millénaire.

58. La Tunisie, qui a lu avec attention le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information, se déclare satisfaite des progrès importants enregistrés sur différents plans dans l'application des recommandations des États Membres, en particulier pour ce qui est du site Web de l'ONU et du service de nouvelles en arabe, et elle exprime son soutien vis-à-vis de la poursuite des programmes de radio des Nations Unies.

59. La Tunisie insiste sur le rôle très important que jouent les centres d'information des Nations Unies dans les pays en développement et espère que leurs capacités seront accrues et renforcées grâce aux économies qui pourront être réalisées avec la fermeture des centres d'information d'Europe occidentale, qui seront remplacés par un pôle régional.

60. Enfin, la Tunisie rappelle qu'elle est disposée à coopérer avec tous les États Membres afin d'atteindre les objectifs fixés et de permettre au Département de l'information de continuer à orienter la diffusion du message des Nations Unies.

61. **M. Fadaifard** (République islamique d'Iran) dit qu'aujourd'hui plus que jamais, la voix de l'ONU doit pouvoir être entendue de manière claire et efficace. Les appels lancés en vue de rechercher des réponses collectives à des problèmes et défis communs et de

promouvoir le multilatéralisme et la participation, ainsi que l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, les droits de l'homme, le dialogue entre les civilisations, la culture de la paix et la tolérance, la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et la décolonisation nous concernent tous. Chaque peuple du monde devrait avoir la possibilité d'entendre cette voix d'une manière ou d'une autre, et c'est pour cela que nous avons besoin d'un département de l'information fort qui soit le porte-parole de l'Organisation.

62. L'Iran souscrit à la déclaration faite par le Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine et précise qu'il continue d'appuyer la vision et les propositions du Secrétaire général tendant à réorienter les activités de l'ONU en matière d'information et à restructurer le Département. En outre, il rappelle le rôle essentiel que joue le Comité de l'information dans la direction du processus de restructuration et du nouveau positionnement du Département. Conformément au mandat établi par l'Assemblée générale, le Comité devrait jouer un rôle fondamental dans la politique et les activités de l'ONU en matière d'information, comme cela a été le cas à sa vingt-cinquième session, lorsqu'il a adopté une série de décisions positives et constructives concernant la restructuration et la réforme du Département. L'Iran souligne que la réforme du Département devrait tenir compte des recommandations figurant dans la résolution approuvée par le Comité à sa 25e session. Par ailleurs, il se félicite que le Département procède à un examen annuel des incidences des programmes afin d'évaluer ses activités de manière systématique avec l'appui du Bureau des services de contrôle interne, examen dont les résultats seront passés en revue par le Comité à sa vingt-cinquième session.

63. L'Iran accorde la plus haute importance au rôle joué par les centres d'information des Nations Unies et suit avec un grand intérêt les propositions faites par le Secrétaire général tendant à restructurer et à rationaliser le réseau des centres d'information pour le regrouper autour de pôles régionaux. Il rappelle le paragraphe 15 de la résolution 57/300 de l'Assemblée générale relatif à la rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies autour de pôles régionaux et appelle l'attention sur l'application de cette initiative à d'autres régions, comme il est stipulé dans ce même paragraphe, ainsi que dans le paragraphe 40 de la résolution B du Comité de

l'information, adoptée à sa vingt-cinquième session. D'une manière générale, cette question a suscité de nombreuses attentes et préoccupations parmi les États Membres. L'Iran espère que cet examen permettra de transférer les ressources humaines et financières ainsi libérées des pays développés, où les coûts sont élevés, vers les centres d'information se trouvant dans les pays en développement, dont les activités devraient être renforcées. Par ailleurs, il s'inquiète de ce que ce processus ait une incidence sur les flux d'information des centres d'information des Nations Unies vers les pays en développement. Il espère que le rapport sur l'application de l'initiative visant à créer des centres régionaux, qui sera présenté au Comité de l'information à sa vingt-sixième session, répondra à toutes les questions posées.

64. La diffusion de l'information dans les langues locales et son incidence sur les populations locales revêtent un intérêt particulier pour l'Iran. C'est pourquoi l'intervenant encourage le Département à fournir des ressources et des équipements techniques aux pays dont les langues ne sont pas des langues officielles des Nations Unies afin qu'ils puissent créer et développer des pages Web en langues locales. Il espère que le processus en cours de restructuration et d'examen des activités du Département permettra de consolider la fonction et les activités de ce dernier dans des domaines qui présentent une importance particulière pour les pays en développement et qu'il contribuera à combler le fossé numérique entre les pays développés et les pays en développement.

65. **M. Gallegos** (Équateur) dit que le contenu des politiques de communication et d'information est essentiel à la réalisation d'un objectif quel qu'il soit. En tant qu'organisation universelle, l'ONU a une obligation inhérente à l'égard de la communauté internationale en matière d'information. Ses activités sont le fruit des mesures prises par les États Membres, dont les besoins et intérêts déterminent l'orientation des différents points de l'ordre du jour international. La communauté internationale doit être tenue au courant de l'évolution et des résultats de cet ordre du jour. Par ailleurs, les États Membres doivent recevoir des informations exactes et en temps voulu concernant le travail de l'Organisation.

66. L'évolution des technologies au cours de ces dernières décennies ainsi que la rapidité de ce phénomène font que l'action menée par l'ONU en matière de communication et d'information est

devenue complexe, d'autant qu'elle est confrontée à des difficultés financières. Cependant, les efforts réalisés donnent à penser qu'elle fait face à ces défis de la meilleure manière possible. Il convient de souligner que cette action doit être directement liée aux changements survenus sur la scène internationale depuis quelques années.

67. L'Équateur salue les efforts entrepris par les divers organes concernés en vue d'intégrer pleinement l'ONU dans le monde de la technologie de l'information. L'accès à cette technologie est tout aussi important que son utilisation efficace. De toute évidence, cela signifie que l'Organisation doit pouvoir recourir aux technologies de pointe à la fois pour répondre à des besoins propres et pour en retirer des avantages au plan financier.

68. Si l'on veut que l'ONU obtienne de meilleurs résultats, il faudra travailler sur le plan interne. Pour atteindre les objectifs fixés en matière d'information, il est nécessaire de renforcer la stratégie dans ce domaine, et l'Équateur accueille avec satisfaction les divers instruments déjà mis au point, comme le système de gestion de réunions, e-Meets, ou qui sont en projet, comme le système de transmission électronique de documents, e-Conveyor. De même, il note que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche s'emploie à actualiser les connaissances des fonctionnaires et des représentants.

69. S'agissant des services offerts à la communauté, un certain nombre d'avantages peuvent être déjà cités en exemple. Le site Web de l'Organisation est, sans aucun doute, d'une grande utilité, d'autant qu'il offre des informations en temps voulu et dans toutes les langues officielles, ce qui témoigne de l'universalisation et de la démocratisation de l'information. Tous ces efforts contribueront, à n'en pas douter, au renforcement des activités de l'Organisation, ce qui permettra, grâce à la diffusion d'information, de donner une légitimité aux mesures mises en œuvre et d'exercer ainsi une forme de contrôle interne.

70. D'après les données figurant dans les rapports pertinents, il ressort que les changements commencent à prendre effet et que leurs résultats se font ressentir peu à peu, ce qui contribue à l'exécution des mandats confiés au Comité de l'information. Il ne fait aucun doute que la technologie a été mise au service de l'ONU et de la réalisation de ses objectifs nobles.

71. Il est important de rappeler le lien existant entre information et développement. Si les pays accueillent favorablement l'évolution des technologies de l'information, ils sont cependant préoccupés par les difficultés rencontrées en matière d'accès et d'application. Compte tenu du fait que l'un des mandats du Comité de l'information est la mise en place d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication afin de promouvoir la paix et la compréhension à l'échelle internationale, les stratégies et activités de l'Organisation devraient prendre en compte, de manière obligatoire et responsable, les disparités existant entre les États Membres si l'on veut atteindre ces objectifs.

72. Afin d'éviter que ces inégalités ne s'accroissent encore, il faut notamment sensibiliser les pays les plus avancés sur le plan technologique sur la nécessité d'appuyer les pays ayant moins de capacités de manière à combler le fossé qui les sépare, faute de quoi cela aura des incidences sur leur développement. En outre, il faut mobiliser la coopération internationale en faveur de la formation, de l'accès aux technologies modernes de l'information et de la mise au point de moyens technologiques qui correspondent aux capacités propres des pays.

73. On retiendra, par exemple, que le Sommet mondial sur la société de l'information a été davantage promu comme une rencontre au service du développement que comme un sommet sur les technologies. Il faut savoir convertir l'information en alliée si l'on veut que les progrès technologiques contribuent à réduire autant que possible les disparités observées dans le niveau de développement des différents pays et qu'ils deviennent donc des facteurs de développement. Il ne faut pas laisser les inégalités s'accroître, et c'est pour cela que l'Équateur appuie tous les efforts visant à promouvoir l'adaptation interne de l'ONU aux réalités nouvelles et à faire en sorte que ses activités externes aient une incidence favorable sur les pays en développement.

La séance est levée à 18 h 5.